

Bulletin municipal contact@mairie-corbonod.fr

www.corbonod.fr

L'ECHO des hameaux

LE мот du Maire

Pendant la période de l'école « à la maison », on s'est aperçu que pour beaucoup d'enfants, il avait été particulièrement difficile de travailler seul ; parce que les copains avaient fortement manqué et que le travail collectif favorise le développement et l'épanouissement des enfants.

Le fait d'être ensemble dans un même lieu, au même moment est une expérience irremplaçable pour se sentir impliqué dans un apprentissage quel qu'il soit. L'enfant a besoin de cette expérience-là, comme nous autres adultes d'ailleurs. C'est pourquoi, nos petits écoliers ont repris avec bonheur le chemin de l'école, ce rer septembre. Cette rentrée était plus joyeuse que les autres, marquée par des retrouvailles et des rires qui résonnent encore dans l'école. Même si les gestes barrières sont à respecter et le protocole sanitaire rigoureux, il semblerait que nos enfants s'adaptent bien mieux que nous à cette nouvelle situation.

Là où pour beaucoup d'adultes, l'idée de revoir ses amis sans pouvoir partager un geste de tendresse, de voir tout le monde masqué dans la rue, est déprimant, nos enfants ne manquent pas d'imagination pour vivre « autrement ». Alors prenons modèle sur eux et inventons pour un temps une façon de vivre différente... Une vie où penser aux autres, et agir pour autrui, permettrait à tous de voir que le monde extérieur n'est pas si dangereux et qu'il y a de belles initiatives humaines.

Je remercie donc toutes les personnes bénévoles, membres de nos associations locales, qui continuent à proposer des activités et à « se creuser la tête » pour que la vie associative reste présente.

Patrick CHAPEL, Maire

ÉLÈVES à L'ÉCOLE «Les Sept Sages»



Charlemagne a-t-il vraiment inventé l'école ?

Et bien non, l'école existe dès la plus haute antiquité. En effet, il y avait des écoles publiques annexées aux sanctuaires religieux. Cependant, Charlemagne a donné toute son importance à l'école, il a mixé les enfants des nobles et des pauvres dans un seul but, l'enseignement. A la fin de la guerre de 1870, Jules Ferry fait comprendre à l'Etat, que l'éducation fait partie de son rôle, l'école devient obligatoire de 6 ans à 13 ans et est gratuite.

En portant l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, l'article II de la loi « Pour une École de la confiance » s'inscrit dans

la tradition républicaine des lois scolaires de la République. L'instruction obligatoire à 3 ans consacre, d'une part, l'importance pédagogique de l'école maternelle dans le système éducatif français. Elle renforce, d'autre part, le rôle décisif de l'enseignement pré-élémentaire dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Le 1^{er} septembre 2020, 92 élèves reprenaient le chemin de l'école communale « Les Sept Sages »

12 élèves en petite section et 15 élèves en moyenne section avec Madame Coline BORNARD, assistée par Madame Marie-Jean THEVENET, ATSEM.

14 élèves en grande section et 8 élèves en classe de CP sous la responsabilité de Madame Julie COLOMB aidée par Madame Cindy ROUTIER.

🥥 9 élèves de CEI et 9 élèves de CE2 encadrés par Madame Magali RUIZ.

14 élèves de CM1 et 11 élèves de CM2 accueillis par Madame Catherine DEBEAUVAIS, également directrice de l'école.

Nous leur souhaitons à tous une bonne année scolaire.



L'Adil est une association agréée par le Ministère en charge du Logement.

Elle offre aux locataires, bailleurs, propriétaires un conseil complet et gratuit sur l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent rencontrer qu'ils soient d'ordres juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

Pour toutes informations sur les dernières actualités juridiques sur le logement, L'ADIL de l'AIN peut répondre à vos questions : www.adiloi.org



SAISON de chasse 2020/21

Ouverture le Dimanche 13 septembre 2020 à 8 heures Fermeture le Dimanche 28 février 2021 au soir

L'équipe du personnel périscolaire avec 6 agents, a également repris le chemin de l'école pour assurer l'accueil des enfants à la garderie périscolaire ouverte le matin dès 7h20 jusqu'à 8h40 et le soir dès 16h30 jusqu'à 18h30 et à la cantine pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h30.

Une rentrée toute particulière en raison du protocole sanitaire, auquel enfants et encadrants ont dû s'adapter. Il a donc été indispensable d'augmenter le temps de travail des agents afin d'assurer la désinfection très régulière des locaux.

Face aux contraintes sanitaires ne permettant pas de mettre en place deux services dans de bonnes conditions, il est temporairement impossible d'accueillir tous les enfants à la cantine.

C'est pourquoi les élus ont demandé à l'Inspecteur de l'académie s'il était possible de revoir les horaires scolaires pour augmenter le temps de la pause méridienne, ce qui permettrait de faire deux services et ainsi accueillir tous les enfants. Ce projet est à l'étude et pourrait être validé en collaboration avec les enseignantes et les représentants des parents d'élèves.



Rentrée 2020/2021

Le Centre de Loisirs de Corbonod fonctionne:

Les mercredis de septembre à juillet de 7h30 jusqu'à 18h30.

L'accueil de loisirs est ouvert pendant les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et d'été. Il est par contre fermé pendant les vacances de Noël, ainsi que les trois dernières semaines du mois d'août.

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h30 et les parents viennent les récupérer le soir, entre 17 h et 18h30.

Contact: 06 38 59 02 06 famillesruralescorbonod@gmail.com



BIBLIOTHÈQUE municipale

La bibliothèque est de nouveau ouverte depuis le mardi 22 septembre 2020.

Pour respecter les gestes barrières, le port du masque est obligatoire, du gel sera à votre disposition et l'accès sera limité à trois personnes présentes en même temps.

Les livres empruntés seront déposés dans une caisse pour plusieurs jours avant d'être de nouveau en rayonnage.

Les horaires restent les mêmes: mardi de 16h30 à 18h30

et samedi de 10h00 à 12h00.

EN DIRECT de la MAIRIE



RAMASSAGE **DES ENCOMBRANTS:**

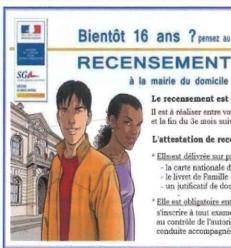
inscription préalable en Mairie au 04 50 56 18 30

RAPPEL

Même à la campagne le virus circule, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics de la Commune (Vival, Mairie, Ecole...)

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES





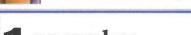
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,

Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement.

- * Ellerest délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'indentité
 - le livret de l'amille
 - un jutificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour ; s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP....)





1 novembre

En raison de la situation sanitaire la cérémonie du 11 novembre se tiendra à huis-clos.

Directeur de publication : M. Patrick CHAPEL - Rédaction : équipe municipale Photos: mairie de Corbonod - Impression Atelier Rouge100 Frangy - 600 exemplaires Papier recyclé - Octobre 2020.



ASSOCIATIONS de CORBONOD

- Amicale des Sapeurs-pompiers :
- Association Aéronautique : dudunoyer@yahoo.fr
- Jeunesse musicale de CORBONOD:
- L'Art et la Création:
- La Druiderie: ladruiderie@gmx.fr
- Les Amis de l'Ecole :
- Les Amis de SUR-LYAND Motorisés: pas d'adresse mail
- Les Cavaliers du Tout est possible :
- Les Ecolocos :
- Société de chasse Saint-Hubert :
- Sur Lyand 360°:
- Tennis Club SEYSSEL CORBONOD:

Sur le précédent Echo des Hameaux paru en juillet 2020, une erreur s'est glissée au sujet de l'accès à la déchetterie. Nous souhaitons nous en excuser.